

## **Projet d'options politiques- Chine**

### **Sommaire de l'article de Marie Fortier-Balogh et Dan Lemaire**

Au cours des vingt dernières années, le gouvernement de la République populaire de Chine a introduit d'importantes réformes mettant fin à l'ancien système de planification centrale. À mesure que la Chine se rapproche de l'économie libérale, des politiques décentralisées et axées sur les forces du marché sont mises en place. La Chine reconnaît que la transformation réussie de son économie dépend de sa capacité à gérer les réformes adoptées dans certains secteurs stratégiques, essentiels à l'amélioration de la qualité de vie de sa population. À cet égard, l'IAPC, en collaboration avec le Conference Board du Canada, aide le gouvernement chinois à atteindre ses objectifs, notamment dans le cadre du Projet d'options politiques (POP).

En 1996, en effet, l'IAPC et le Conference Board du Canada signaient avec l'ACDI un accord de contribution de cinq millions de dollars, d'une durée de cinq ans, pour la mise en œuvre et la gestion du POP, ainsi que l'évaluation de l'expertise canadienne requise. Le POP se divise en sous-projets, chacun jouissant d'un budget maximal de 200 000 \$ et d'un délai d'exécution de douze mois. La plupart des 25 projets entrepris au cours de la 1<sup>re</sup> phase ont abouti à la rédaction de lois ou de règlements, ou à l'élaboration de recommandations de principe qui ont intégré plusieurs notions mises de l'avant par les représentants du Canada.

À l'image de la réforme économique entreprise, le POP touche à de nombreux secteurs; les experts canadiens ont assisté leurs homologues chinois dans les domaines suivants : développement économique (développement et financement de PME et soutien aux entreprises possédées par des femmes); sécurité sociale ( administration et supervision du fonds d'assurance sociale, établissement d'un régime d'assurance-chômage ainsi que de centres d'aide juridique, réglementation sur la santé et la sécurité au travail); environnement (gestion durable des réserves naturelles, protection des aires forestières); réforme du secteur public (réseau de distribution d'eau de Shanghai, relations entre le gouvernement central et les administrations locales, structure des dépenses fiscales).

Compte tenu de l'intérêt manifesté par les hauts responsables politiques chinois et de la rapidité des changements économiques que connaît la Chine, l'ACDI et le ministère chinois du Commerce extérieur et de la Coopération économique ont décidé d'amorcer la seconde phase du POP. Un nouvel accord de contribution de quatre millions de dollars était signé en juillet 2001. À ce jour, huit nouveaux sous-projets ont été approuvés. Ils portent notamment sur la réglementation de la pollution sonore sur les autoroutes, le cadre stratégique du développement de la haute technologie, les politiques d'emploi consécutives à l'entrée de la Chine à l'OMC, la réforme de l'appareil judiciaire et la mise en place de coopératives rurales.

Grâce à la seconde phase du POP, l'IAPC, en collaboration avec le Conference Board du Canada, continue d'apparier l'expertise des fonctionnaires canadiens aux besoins de la Chine en ce qui a trait aux réformes du secteur public.

**Marie Fortier-Balogh** est chargée de programme, Projet d'options politiques - Chine, IAPC.

**Dan Lemaire** est chargé de programme, Projet d'options politiques – Chine, Conference Board du Canada.